Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 056-215602632-20260303-D20260303_02-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Sainte-Anne d'Auray

Référence
D20260303-02

Objet de la délibération
Approbation du compte de gestion 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	15	19

Date de la convocation
18/02/2025

Date d'affichage
18/02/2025

Vote
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Vannes
Le : 4 mars 2026
Et
Publication ou notification du :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 mars 2026

L'an 2026, le 3 mars à 20 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anne d'Auray s'est réuni salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur GASTINE Roland, Maire.
Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23 février 2026.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23 février 2026.

Présents : R. GASTINE, J-M YANNIC, M. LE FRAPPER, JM BARBE, M-C. DE LA BOURDONNAYE, K. FORGET, F. COLLEC, J-B HARY, M. LE HEC, M-P HELOU, M-C THERAUD, M. NICOLAS-DESCHAMPS, S. NOBLANC, C. TRACOL et N. VEST.

Absents excusés :
J. DUBOUAYS a donné pouvoir à M-C DE LA BOURDONNAYE
F. LE ROUX a donné pouvoir à K. FORGET
D. LE NEILLON a donné pouvoir à F. COLLEC
V. JEGOUSSE a donné pouvoir à R. GASTINE

Absents non excusés : S. REBY, R. FILY, Y. JOUNOT, G. LE PALMEC,

A été nommé secrétaire : Claude TRACOL

20260303-02 – Approbation du compte de gestion 2025

Madame LE FRAPPER, adjointe aux finances rappelle que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur RIVOLIER, comptable public, pour l'exercice de l'année 2025 et examiner la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le responsable du Service de Gestion Comptable d'Auray avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le Maire.

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par le GSP d'Auray, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et fait apparaître les résultats suivants :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 122 078,70	2 936 307,27	6 058 385,97
Titres de recette émis (b)	1 220 381,47	3 041 684,62	4 262 066,09
Réductions de titres (c)		24 823,34	24 823,34
Recettes nettes (d = b - c)	1 220 381,47	3 016 861,28	4 237 242,75
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 122 078,70	2 936 307,27	6 058 385,97
Mandats émis (f)	999 796,52	2 554 195,50	3 553 992,02
Annulations de mandats (g)	511,37	45 727,21	46 238,58
Dépenses nettes (h = f - g)	999 285,15	2 508 468,29	3 507 753,44
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	221 096,32	508 392,99	729 489,31
(h - d) Déficit			

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement	1 204 003,10		221 096,32		1 425 099,42
Fonctionnement	810 720,27	600 000,00	508 392,99		719 113,26
TOTAL I	**2 014 723,37**	**600 000,00**	**729 489,31**		**2 144 212,68**
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	**2 014 723,37**	**600 000,00**	**729 489,31**		**2 144 212,68**

Soit : en fonctionnement : un excédent annuel de 508 392.99 € et 719 113.26 € € en cumulé
Et en investissement : un excédent annuel de 221 096.32 € et 1 425 099.42 € en cumulé.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 056-215602632-20260303-D20260303_02-DE

M. SERGENT, Conseiller aux décideurs locaux et inspecteur divisionnaire au SGC d'Auray, a formulé (par mail) les observations suivantes :
« La CAF brute et la CAF nette diminuent en 2025 avec respectivement 653.630 € et 473.096 € contre respectivement 740.913 € et 557.539 € en 2024.

Les 2 ratios les plus importants de son point de vue sont la capacité de désendettement et le taux de CAF nette qui restent néanmoins tous les deux maîtrisés :
- 3,75 années de CAF brute pour la capacité de désendettement (préconisations de la CRC <7 ans)
- 16,1% pour le taux de CAF nette (>10% préconisés par la CRC) »

Après avoir entendu le rapport de présentation et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, de ses membres présents et représentés**, approuve** le compte de gestion présenté**.**

Le Maire
Roland GASTINE



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le